



CONSEIL DE LIGUE

Samedi 24 avril 2021 à 10h00 en visio à LYON et COURNON.

Président : Pascal PARENT.

Présents à Lyon : Bernard ALBAN, Denis ALLARD, Didier ANSELME, Patrick BELISSANT, Bernard BOISSET, Dominique DRESCOT, Hubert GROUILLER, Abtisseem HARIZA, Pierre LONGERE, Joel MALIN, Christian MARCE, Christian PERRISSIN, Jean-Marc SALZA, Daniel THINLOT.

Présents à Cournon : Philippe AMADUBLE, André CHAMPEIL, Thierry CHARBONNEL, Yves BEGON, Louis CLEMENT, Nicole CONSTANCIAS, Lilian JURY, Roland LOUBEYRE, Pascal PEZAIRE, Guy POITEVIN, Michel PINEL, Céline PORTELATINE, Jacques VANTAL.

Présents au Domicile : Roger AYMARD, Franck AGACI, Henri BOURGOGNON, Thierry DELOLME, Raymond FOURNEL, Hervé GIROUD-GARAMPON, Stéphane LOISON (quelques instants au début de la réunion), Arsène MEYER, Gérard SAEZ, Jean-François VALLET, Serge ZUCHELLO.

Membre excusé : Didier RAYMOND.

Assistent à Lyon : Méline COQUET, Richard DEFAY, Sylvie DI IORIO, Richard PION, Roland SEUX.



ORDRE DU JOUR

1. Informations du Président et du Président délégué de la LAuRAFoot.

- Carnet et remerciements :**

Le Président Pascal PARENT, au nom du Conseil de Ligue, présente à Sandra RIZZATTI du Service Compétitions de la LAuRAFoot, ses sincères condoléances pour le décès de sa maman.

Il fait ensuite part d'une lettre de remerciements de Mme AURIAC pour les témoignages de sympathie de la LAuRAFoot suite au décès de son époux, Claude AURIAC.

Il adresse ensuite ses félicitations à :

- Vincent GENEVRIER et sa compagne pour la naissance de la petite Adèle.
- Christian LEVARLET, Président du CROS régional, pour sa réélection, ainsi qu'à Nicole CONSTANCIAS, qui intègre le Bureau Exécutif du CROS.



CONSEIL DE LIGUE

Samedi 24 avril 2021 à 10h00 en visio à LYON et COURNON.

Pour terminer, il fait part de la lettre de remerciements du Maire de CHAPPES suite à la subvention attribuée par la F.F.F. d'un montant de 10 000 € pour la participation à la construction d'un terrain synthétique.

- **COMEX :**

Suite à la réunion du 23 avril 2021 et tenant compte des préconisations de l'Etat, le COMEX a finalement pris la décision de mettre un terme aux championnats de Division 2 Féminine et de National 2 Masculin pour la saison 2020-2021.

- **Retour réunion Présidents de Ligue du 15 avril 2021 :**

A l'Ordre du Jour étaient principalement inscrits les retours des Groupes de Travail mis en place suite à l'arrêt des compétitions régionales et départementales :

- Groupe de Travail (auquel a participé A. MEYER) sur les compétitions de Jeunes : les montées générationnelles posent problème dans certaines Ligues mais en ce qui concerne la LAuRAFoot, le système actuel peut être conservé.

- Groupe de Travail (dans lequel ont participé L. JURY et T. DELOLME) sur le Statut de l'Arbitrage.

La situation au 30 juin 2021 ne pourra être plus défavorable que celle au 30 juin 2020. Seront donc pris en compte tous les candidats proposés par les clubs (en cours de formation ou qui avaient débuté une formation sans pouvoir aller au bout). Ces derniers compteront pour une saison.

En revanche, il n'y aura pas de possibilité de mutés supplémentaires pour les clubs comptant de ce fait des arbitres en plus, par rapport à leurs obligations.

Yves BEGON questionne sur la parution de la liste des clubs en infraction.

Lilian JURY informe que cette liste sera publiée avant le 30 juin 2021.

Il propose, dès la parution de la note du COMEX, de réunir l'ensemble des Présidents des Commissions Départementales du Statut de l'Arbitrage

Il prévoit également une intervention en Assemblée Générale à ce sujet, notamment pour répondre au vœu présenté par l'AS Misérieux Trévoux lors de la dernière Assemblée Générale de la LAuRAFoot.

- Groupe de Travail sur le Statut des Educateurs (dans lequel ont participé J.F. VALLET & J.L. HAUSSER) : les conclusions ne sont pas connues à ce jour.

- Groupe de Travail sur les autres points règlementaires :

Sanctions disciplinaires : piste autour d'une dispense d'exécution de peine de 6 matchs pour les suspensions exprimées en nombre de matchs.

Constitution des poules : concernant les clubs ne souhaitant pas ou ne pouvant pas repartir la saison prochaine, des clubs pourront être repêchés sauf si les poules sont déjà excédentaires du fait des décisions de la saison précédente.



CONSEIL DE LIGUE

Samedi 24 avril 2021 à 10h00 en visio à LYON et COURNON.

Cachet Mutation : sans changement. Application de la règle normale.

Muté supplémentaire (Statut de l'Arbitrage) : vu précédemment.

Article 164 : mutations supplémentaires accordées en raison des départs de joueurs vers un club professionnel : aucune dérogation ne sera accordée étant entendu que le club en question pouvait bénéficier des mêmes dispositions pour cette saison.

Litige sur un joueur (euse) faisant l'objet d'une opposition à mutation : l'opposition reste d'actualité pour la saison prochaine.

Statut des Educateurs : en attente.

Dérogation accordée aux clubs pour les terrains : traitement individualisé en fonction de la situation.

Contrôle des Clubs : bienveillance requise en termes de contrôle financier.

Ces orientations feront l'objet d'une rédaction détaillée par le service juridique de la FFF et seront étudiées lors du prochain COMEX.

- **Demandes de clubs pour intégrer les championnats régionaux 2021/2022** : les demandes sont transmises à la C.R.S. pour étude.

- **Projet de loi visant à démocratiser le sport en France :**

Après examen par l'Assemblée Nationale, 2 sujets nous concernent :

1/ La parité dans les Comités de Direction des instances Ligues et Districts : 25 % de femmes pour 2024 et 50 % pour 2028.

2/ Le pourcentage des voix des clubs en Assemblée Générale qui passerait à 50%.

Le Président Pascal PARENT fera partie d'un groupe de travail qui examinera les conséquences de cette loi sur les statuts de la FFF, des Ligues et des Districts. Le projet de loi étant encore à discuter au Sénat, il informe le Conseil de Ligue de son intervention auprès du Sénateur Président de la Commission des Lois pour faire valoir certains arguments du football.

- **Discipline :**

Le Président informe le Conseil de Ligue qu'il a introduit une demande auprès du Président de la Commission Régionale de Discipline pour des propos parus sur les Réseaux Sociaux suite à une interview qu'il a donnée.

Après quelques recherches, 4 licenciés ont été identifiés et une procédure disciplinaire est en cours à leur encontre car si chacun peut donner son avis sur tous les sujets, cela doit se faire avec un minimum de correction.



CONSEIL DE LIGUE

Samedi 24 avril 2021 à 10h00 en visio à LYON et COURNON.

- **Point licences.**

Richard DEFAY donne les informations suivantes à ce jour :
228 033 licences contre 258 155 au 30 juin 2020 avec une différence de 30 192 licences en moins, soit -11,69 %.
A noter une chute du Football Animation et une baisse sensible des licences arbitres.

- **Délégués LAuRAFoot à la MDS :**

Représentation de la LAuRAFoot à l'Assemblée Générale de la MDS prévue le 23 juin 2021 à 10h00 en présentiel à Paris.

Titulaire	PARENT Pascal
Suppléant	CHARBONNEL Thierry
Titulaire	JURY Lilian
Suppléant	MARCE Christian
Titulaire	FOURNEL Raymond
Suppléant	POITEVIN Guy
Titulaire	ANSELME Didier
Suppléant	ALLARD Denis

Ces candidatures sont validées à l'unanimité par le Conseil de Ligue.

- **Renouvellement des délégués représentant la LAuRAFoot aux Assemblées Fédérales :**

Le Président rappelle que le Président, le Président Délégué, les Présidents des Districts, le représentant des Clubs Nationaux et celui du Foot Diversifié sont élus pour la totalité du mandat.

En revanche, les délégués par tranche de 50 000 licenciés doivent être réélus chaque saison car le nombre de licenciés de la Ligue peut fluctuer.

Ainsi, lors de la prochaine Assemblée Générale de la Ligue, il faudra élire les délégués par tranche de 50 000 licenciés pour la saison 2021/2022.

Suite à cette annonce, les binômes suivants font savoir qu'ils présenteront leur candidature :

Titulaire	CONSTANCIAS Nicole
Suppléant	MARCE Christian
Titulaire	LONGERE Pierre
Suppléante	HARIZA Abtisssem



CONSEIL DE LIGUE

**Samedi 24 avril 2021 à 10h00 en visio à LYON et
COURNON.**

Titulaire	RAYMOND Didier
Suppléant	VANTAL Jacques
Titulaire	SALZA Jean-Marc
Suppléant	PERRISSIN Christian
Titulaire	DRESCOT Dominique
Suppléant	BELLISSANT Patrick

Le Président Parent informe ces candidats que l'appel à candidature, également ouvert à tous les dirigeants qui le souhaitent, sera mis en ligne en début de semaine et qu'il leur appartiendra de remplir le formulaire de candidature et de le renvoyer par courrier recommandé à la Ligue avant le 27 mai à minuit.

- **Informations de Lilian JURY, Président Délégué :**

- Il fait part des 2 réunions du personnel qui auront lieu le mardi 27 avril à 10h00 à Cournon (avec possibilité d'y participer en visioconférence) et à 15h00 à Lyon (uniquement en présentiel).

Ces réunions auront pour but d'avoir des échanges entre le Président, le Président Délégué, le Directeur Général, la Directrice Administrative et Juridique, et les salariés sur la situation actuelle. Elles permettront aussi de nous projeter dans l'avenir de la Ligue.

- Le Président, Richard DEFAY et lui-même se rendront le 26 avril au match du club de CLERMONT FOOT 63 auquel la Ligue a été invitée. Cela leur donnera l'occasion d'échanger avec les dirigeants du club sur les relations actuelles et futures de ce club professionnel avec la Ligue et le District du Puy de Dôme. Le Président du District sera naturellement associé à cette visite.

2. *Approbation des comptes rendus.*

- Conseil de Ligue du 6 mars 2021.
- Bureau Plénier du 25 mars 2021.

Ces 2 procès-verbaux sont adoptés à l'unanimité.

- **Coupe de France.**

Les inscriptions sont possibles dès ce lundi 26 avril 2021.

Prévisions de calendrier :

1 ^{er} tour	29 août ou 5 septembre 2021
2 ^{ème} tour	5 ou 12 septembre 2021



CONSEIL DE LIGUE

**Samedi 24 avril 2021 à 10h00 en visio à LYON et
COURNON.**

3 ^{ème} tour	19 septembre 2021
4 ^{ème} tour	3 octobre 2021
5 ^{ème} tour	17 octobre 2021
6 ^{ème} tour	31 octobre 2021
7 ^{ème} tour	14 novembre 2021

Le calendrier (à partir du 3^{ème} tour) sera soumis au COMEX du 6 mai 2021 pour validation.

Le Conseil de Ligue en profite pour féliciter le club du GFA RUMILLY VALLIERES pour son brillant parcours cette saison.

3. *Démission et remplacement de Paul MICHALLET.*

Le Conseil de Ligue prend acte de la démission de Paul MICHALLET dans différentes Commissions de la Ligue ainsi qu'au Conseil de Ligue.

Conseil de Ligue : le Président informe les membres du Conseil de Ligue qu'il a sollicité Chrystelle RACLET (ancienne Présidente du Club MOS 3 Rivières) pour pourvoir à son remplacement ; cette dernière a accepté et sa candidature sera soumise au vote de l'Assemblée Générale de la LAuRAFoot le 26 juin prochain.

Bureau Plénier : les candidats, obligatoirement membres du Conseil de Ligue, devront se faire connaître par mail auprès du Président et le choix sera fait ultérieurement une fois que le Conseil de Ligue sera complété.

Après discussions entre les membres du Conseil de Ligue, le remplacement de Paul MICHALLET se fera de la manière suivante au sein des commissions dont il était membre :

Commission de Révision des Règlements : si l'élection de Chrystelle RACLET est validée, elle remplacera Paul MICHALLET

Statut des Educateurs de Football : sans changement jusqu'à la fin de saison.

Elu en charge de la Formation des Educateurs : Joël MALIN.

F.A.F.A. :

- F.A.F.A. Equipements : Roland GOURMAND.
- F.A.F.A. Emploi : Lilian JURY.

D.A.P. & Label : Didier ANSELME.

Jury B.M.F. : Denis ALLARD.



CONSEIL DE LIGUE

**Samedi 24 avril 2021 à 10h00 en visio à LYON et
COURNON.**

Commission d'Appel : en ce qui concerne la Commission d'Appel, le Président Daniel MIRAL a également fait part de son souhait de ne plus conserver la présidence pour différentes raisons personnelles. De plus, Paul MICHALLET en était le vice-président.

Pour cette Commission, Pascal PARENT se propose pour être nommé à la Présidence de la Commission d'Appel Règlementaire et propose que Bernard BOISSET soit nommé à la tête de la Commission d'Appel Disciplinaire jusqu'à la fin de saison, en attendant une nouvelle organisation.

Le Conseil de Ligue valide à l'unanimité les remplaçants de Paul MICHALLET dans les commissions précitées.

4. Relevé n°2 et lettre du Trésorier Général aux clubs.

Après la réception d'une dizaine de correspondances suite à l'appel du relevé N°2 et à la lettre du Trésorier Général, et d'une « pétition » envoyée en courrier simple, sans expéditeur ni entête, non signée, mais faisant apparaître les noms d'un collectif de clubs, un communiqué sera rédigé et fera l'objet d'une parution sur le site internet de la Ligue (voir annexe au présent PV).

Afin d'avancer sur ce sujet, le Président de la LAuRAFoot propose d'associer aux travaux de la Commission Régionale des Finances, un panel représentatif de Présidents de clubs, certains signataires de la pétition et d'autres qui n'ont pas signé en vue d'une réunion fin mai. Sont signataires de cette pétition, 7 clubs fédéraux, une cinquantaine de clubs régionaux mais l'immense majorité des signataires sont des clubs Départementaux, raison pour laquelle le Président propose que les Présidents de District soient également associés à ce groupe de travail.

Pierre LONGERE suggère que les Districts relayent le communiqué sur leur site Internet et que les Présidents de District prennent contact avec les clubs départementaux et signataires pour préparer au mieux la réunion.

Accord des Présidents de District.

5. Retour Assemblées Fédérales des 12 & 13 mars 2021.

Pascal PARENT remercie les membres du Conseil de Ligue, électeurs à l'Assemblée Fédérale élective du 13 mars, pour leur confiance suite à l'élection de la liste de Noël LE GRAET sur laquelle il figure.

6. Assemblée Générale Elective de la L.F.A. le 30 avril 2021.

Deux visioconférences ont eu lieu pour permettre la présentation des 2 listes candidates de MM. Guy GLARIA et Vincent NOLORGUES. Le Président rappelle que seuls les grands électeurs ou leur suppléant ont pu y participer pour éviter de multiplier les connexions.



CONSEIL DE LIGUE

**Samedi 24 avril 2021 à 10h00 en visio à LYON et
COURNON.**

Il remercie tous ceux qui étaient présents.

Didier ANSELME constatant qu'aucun membre élu de notre exécutif ne figurent sur ces 2 listes, souhaiterait que la LAuRAFoot soit fortement représentée dans les Commissions Fédérales de la L.F.A. une fois le BELFA élu.

Tout en adhérant aux propos de Didier ANSELME, Pascal PARENT rappelle que 3 membres de la LAuRAFoot sont présents au sein du COMEX et de la Haute-Autorité, et que l'une des têtes de liste est issue de notre Ligue.

Le Président partage ensuite une analyse comparée des deux listes (équipes et programmes) afin que tous ceux qui auront à voter le 30 avril prochain le fasse en toute connaissance de cause.

Le Conseil de Ligue examine enfin la liste des candidats au 3ème Collège des autres acteurs du football.

Lilian JURY fait part des modalités d'organisation de cette AG de la LFA sous forme dématérialisée et indique que les délégués de la LAuRAFoot pourront y assister depuis les sites de Cournon et Lyon. Il adressera un mail aux participants afin de connaître rapidement leur lieu de connexion à cette Assemblée Générale.

- **Point FAFA 2020/2021.**

Serge ZUCCHELLO fait part de demandes complémentaires de certains districts par rapport à des dossiers de clubs qui se confirment.

Demande des Districts :

Ain	+ 6 500 €.
Allier	+ 5 000 €.
Drôme-Ardèche	+ 8000 €.
Isère	+ 5 000 €.
Loire	+ 19 900 €.
Puy-de-Dôme	+ 8 000 €.
Lyon & Rhône	+ 26 000 €.

Un arbitrage final sera rendu lors du Bureau Plénier du 03/05 pour coller à l'enveloppe de 472 000 € prévue pour la Ligue.

En effet, la prochaine commission fédérale étant la dernière de la saison, il a été demandé à tous les districts quelle était leur situation et éventuellement leurs besoins supplémentaires pour ceux qui ont déjà consommé leur enveloppe.

Didier ANSELME précise que les dossiers doivent être complètement finalisés avant envoi à la FFF et que lorsque les Ligues n'ont pas tout consommé, le reliquat peut être reventilé à d'autres Ligues.



CONSEIL DE LIGUE

Samedi 24 avril 2021 à 10h00 en visio à LYON et COURNON.

7. Point sur les compétitions.

- **Questionnaire des clubs.**

Celui-ci sera complété par les clubs disputant le Championnat National 3.
A ce-jour, 186 retours qui représentent 179 clubs

Le Conseil de Ligue remercie les 179 clubs régionaux qui ont pris la peine de répondre au questionnaire.

Après débat et accord du Conseil de Ligue, un communiqué concernant les réponses des clubs paraîtra sur le site Internet de la LAuRAFoot (voir annexe au présent PV).

Lilian JURY et Pascal PARENT souhaitent que la Commission des compétitions mette tout en œuvre pour assurer le bon déroulement des rencontres qui seront programmées.

Un règlement précisant les modalités de participation et d'organisation de ces matchs sera rédigé.

- **Mesures à prendre suite à l'arrêt des compétitions régionales et départementales.**

Pour connaître la décision du Conseil de Ligue relative à l'arrêt des compétitions : voir communiqué en annexe du présent PV.

- **Calendrier.**

Le Président suggère d'élaborer un calendrier très voisin du calendrier élaboré pour 2020/2021 (voir également communiqué en annexe du présent PV).

8. Questions diverses.

- **Point ANS 2021.**

Richard DEFAY informe les Présidents de District que les comptes ont été créés pour les gestionnaires.

Il rappelle que la date de dépôt des dossiers est prévue le 31 mai pour étude début juin.

- **Situation Entente Nord Lozère.**

Souhait du club Entente Nord Lozère de voir la situation clarifiée sportivement et administrativement quant à son rattachement à la LAuRAFoot et au District du Cantal.

Le club Sud Cantal s'interroge quant à lui sur l'opportunité de rejoindre la Ligue d'Occitanie.

MM. PARENT, JURY et CHARBONNEL se rendront à Sud Cantal afin d'en débattre, à la suite de quoi une rencontre avec la Ligue d'Occitanie et les clubs concernés devra être organisée.



CONSEIL DE LIGUE

Samedi 24 avril 2021 à 10h00 en visio à LYON et COURNON.

- **Dominique DRESCOT :**

- **Information sur le Foot Scolaire et Universitaire.**

A la suite du concours Foot à l'École organisé par la F.F.F., Dominique DRESCOT tient à signaler que 2 établissements scolaires de la LAURAfoot se sont distingués et ont été récompensés :

- Ecole Vallon de Vénissieux – 3^{ème} sur le podium.
- Ecole Lavoûte Chilhac – Lauréate au concours national.

Le Président tient à féliciter ces 2 écoles au nom du Conseil de Ligue, lequel valide par ailleurs la proposition de la Commission Régionale de compléter les récompenses fédérales prévues pour ces deux écoles par des récompenses Ligue.

- **Statut des Educateurs et Entraîneurs du Football : propositions pour la reprise des championnats 2021/2022.**

Vu l'arrêt des compétitions, la CRSEEF propose au Conseil de Ligue d'accorder ou de reconduire certaines dérogations dans l'obligation d'encadrement des équipes.

Avant de se prononcer, le Conseil de Ligue souhaite attendre les propositions du groupe de travail mis en place au niveau national suite à l'arrêt des compétitions et mené par Joël MULLER, mais il émet d'ores et déjà un accord de principe sur toutes les propositions, hormis la gratuité pour les DES, BEES2 et DEF pour laquelle il est défavorable.

- **Yves BEGON : courrier d'AMBERT F.C.U.S.**

Les changements de poules sont évoqués dans le communiqué annexé.

- **Yves BEGON :**

- Dates de reprise des championnats N2, N3.

A ce-jour pas de confirmation de dates mais elles devraient sans doute être très similaires à la saison passée.

- Premiers tours régionaux de la Coupe de France :
Point déjà évoqué.

La séance est close à 13h00.

Le Président,

Le Secrétaire Général,

Pascal PARENT

Pierre LONGERE



CONSEIL DE LIGUE

**Samedi 24 avril 2021 à 10h00 en visio à LYON et
COURNON.**

ANNEXE

COMMUNIQUES PARUS SUR LE SITE INTERNET DE LA LAuRAFoot SUITE AU CONSEIL DE LIGUE DU 24 AVRIL 2021
--

PREMIERES CONSEQUENCES DE L'ARRET DES CHAMPIONNATS REGIONAUX ET DEPARTEMENTAUX

Le Conseil de Ligue ayant pris connaissance de la décision du COMEX de la FFF du 24 mars sur l'arrêt de tous les championnats régionaux et départementaux a décidé, dans le but de préparer d'ores et déjà la structure de ses championnats 21/22 :

- Que toutes les décisions prises précédemment (notamment AG de la LAuRAFoot du 24/10/20) pour un retour progressif à la normale du nombre de poules et du nombre d'équipes par poules pour tous les niveaux des championnats régionaux sont reportées d'un an ;
- Que l'ensemble des poules régionales édictées en juillet 2020 pour la saison 20/21 sont reconduites à l'identique ; ce qui ne veut pas dire que la reprogrammation des matches sera forcément identique ;

Le Conseil de Ligue se réserve néanmoins le droit de modifier ces poules à la marge, notamment si :

- Il y a nécessité de compléter (voire de réduire) les poules d'un même niveau régional du fait de la défection d'une ou plusieurs équipes. NB : Une équipe demandant à ne pas repartir en 21/22 dans le championnat où elle était inscrite en 20/21 sera automatiquement rétrogradée d'un niveau ;
- Il y a accord entre 2 clubs pour intervertir leurs équipes entre 2 poules d'un même niveau régional dans un souci de limiter les déplacements.

En aucun cas, une poule régionale comportant un nombre d'équipes excédentaire par rapport au nombre d'équipes prévu en temps normal par les RG de la LAuRAFoot ne pourra être complétée (exemple des poules de 13 ou 14).



CONSEIL DE LIGUE

Samedi 24 avril 2021 à 10h00 en visio à LYON et COURNON.

Ces mesures pourront être précisées par un prochain Bureau Plénier ou Conseil de Ligue en fonction des décisions complémentaires que pourrait prendre la FFF.

Les Districts sont invités à s'inspirer de cette décision-cadre même s'ils restent libres d'organiser leurs propres championnats, étant néanmoins rappelé le principe de la « saison blanche » à savoir que sauf circonstances exceptionnelles, les équipes resteront en 21/22 au même niveau sportif qu'elles se trouvaient en 20/21.

Calendrier :

Concernant les calendriers, le Conseil de Ligue demande à sa Commission des Compétitions d'élaborer un calendrier 21/22 quasiment identique à celui initialement prévu pour la saison 20/21, étant entendu que ce calendrier devra néanmoins :

- Tenir compte des dates arrêtées par la FFF pour l'édition 21/22 des Coupes de France ;
- Intégrer dans ce calendrier l'éventualité que 2 tours de la Coupe de France seniors masculine pourraient prendre place en juin 2022 pour l'édition 22/23 du fait d'un calendrier fédéral forcément bouleversé par la Coupe du Monde au Qatar à l'hiver 22/23 ;
- Réintégrer les dates nécessaires à l'organisation des différentes coupes LAURA Foot (seniors masculine, seniors féminine et Futsal) ;
- Et le cas échéant tenir compte des modifications qui pourraient intervenir dans le nombre d'équipes des poules d'un même niveau régional.

QUESTIONNAIRE AUX CLUBS REGIONAUX SUR LA REPRISE EVENTUELLE DE LA PRATIQUE DU FOOTBALL AVANT LA FIN DE SAISON

Le Conseil de Ligue remercie les 179 clubs régionaux qui ont répondu au questionnaire qui leur a été adressé concernant la reprise éventuelle de la pratique du football avant la fin de saison. Les clubs de N3 sont en cours de consultation et viendront compléter les résultats ci-dessous.

Sur ces 186 réponses (certains clubs ayant envoyé 2 réponses), les grandes tendances suivantes se dégagent :



CONSEIL DE LIGUE

**Samedi 24 avril 2021 à 10h00 en visio à LYON et
COURNON.**

- 51 réponses soit 27% des clubs souhaitent conserver pour eux les dates qui pourraient se libérer et nous respectons évidemment ce choix. On peut certainement y rajouter les clubs qui n'ont pas répondu ;
- Pour les autres, il y a égalité parfaite (et majoritaire) entre les clubs souhaitant l'organisation de matches « amicaux officiels » et ceux souhaitant l'organisation de mini-championnats ou mini-coupes (103 réponses). La demande de tournois régionaux est moindre (57 réponses), tout comme la reprise des coupes LAURAfoot (36 réponses) mais pour ces dernières, seules les équipes encore qualifiées dans les 3 coupes (séniors masculins, seniors féminins et futsal) étaient concernées d'où un score forcément réduit.

La Ligue s'attachera donc à mettre en œuvre ces choix, en fonction des priorités exprimées, sous réserve bien sûr des possibilités sanitaires qui seront offertes d'ici quelques semaines et après un nécessaire temps de réathlétisation des équipes.

Si peu de dates sont disponibles, priorité sera donnée aux matches « amicaux officiels » moins consommateurs de créneaux.

Pour tous les matches qui seront organisés, le Conseil de Ligue décide que les frais d'arbitrage ou autres officiels seront pris en charge intégralement par la Ligue.

Pour la découverte de nouvelles pratiques (réponses très minoritaires), le Conseil de Ligue recommande aux clubs de se retourner plutôt vers leurs districts.

RELEVÉ N°2 A REGLER AVANT LE 01/06/2021 ET LETTRE DU TRÉSORIER GÉNÉRAL AUX CLUBS DE LA LAURAFoot

Réception d'une dizaine de correspondances suite à l'appel du relevé N°2 et à la lettre du Trésorier Général, et d'une « pétition » envoyée en courrier simple, sans expéditeur ni entête, non signée, mais faisant apparaître les noms d'un collectif de clubs, et dont, à parcourir les réseaux sociaux on ne sait pas :

- Si elle est finalement portée par une centaine ou 325 clubs (ou 301 si l'on procède à un décompte précis du nombre de clubs mentionnés dans le courrier) sur les 1600 que compte notre ligue ;
- Par qui elle a été initiée et quels sont les buts effectivement poursuivis ;



CONSEIL DE LIGUE

Samedi 24 avril 2021 à 10h00 en visio à LYON et COURNON.

- Si elle demande à la Ligue des efforts supplémentaires en matière d'engagements et de licences pour la saison 21/22 ou si elle appelle à ne pas honorer le relevé N°2 envoyé aux clubs fin mars ?

Devant une telle confusion (et dire que l'un des principaux reproches faits à la Ligue est de mal communiquer !), le nombre, la qualité et les réels objectifs des signataires sont bien difficiles à définir. Certains clubs confirment par mail leur signature, tandis que les présidents de certains autres nous ont déjà indiqué qu'ils n'avaient pas donné leur accord ou qu'ils n'ont pas été informés de « l'initiative » qu'aurait pu prendre l'un de leurs dirigeants, sans compter les doublons !

Néanmoins, il n'est pas question de ne pas tenir compte de ces correspondances et le Conseil de Ligue en transmet l'analyse à sa Commission des Finances du 28/4/21, qui associera rapidement à ses travaux un groupe de travail composé d'un panel représentatif de présidents de clubs (dont certains signataires de la « pétition ») possédant une équipe dans les différents championnats régionaux masculins, féminins, seniors, jeunes ou futsal, et des présidents de District pour les clubs départementaux.

Sans nier les difficultés financières que traversent les clubs, le Conseil de Ligue tient à rappeler :

- Que tous les clubs se sont déjà vus créditer en début de saison au titre du Fonds National de Solidarité, une somme correspondant à au moins 10€ par licenciés sur leurs comptes ligue et district, selon le nombre de licenciés qu'ils comptaient au 30/6/20, soit pour tous les clubs de notre Ligue une somme supérieure à 2,5 M€ ; ce que ne peuvent ignorer les clubs notamment de District (signataires largement majoritaires) dont la plupart sont encore aujourd'hui en excédent sur leurs comptes District !
- Que le précédent Conseil de Ligue a déjà décidé d'importants efforts sur les engagements de cette saison 20/21 (remboursement pour moitié des engagements des équipes seniors masculins R1/R2/R3 et total pour toutes les autres équipes régionales) ;
- Que la FFF a d'ores et déjà annoncé une dotation en matériel de l'ordre de 10 M€ (pour l'ensemble du territoire national soit pour notre ligue un peu plus d'1 M€) à destination de tous les clubs ;
- Que l'Etat, qui permet déjà à tous les clubs ayant des salariés (ils ne sont pas majoritaires mais il y en a notamment chez les clubs fédéraux et régionaux) de bénéficier du chômage partiel, a annoncé pour la prochaine saison la mise en place d'un dispositif « Pass'Sport » qui viendra en diminution du prix de la cotisation demandée par les clubs afin de faciliter la reprise de licences ;



CONSEIL DE LIGUE

***Samedi 24 avril 2021 à 10h00 en visio à LYON et
COURNON.***

-
- Et que bien sûr, si des efforts complémentaires peuvent être consentis par la FFF, la Ligue ou ses Districts, ils seront évidemment mis en œuvre dans la limite des possibilités financières de chacune de ces instances.

Dans l'intervalle, le Relevé N°2 reste dû à la date fixée, dans la mesure où si des efforts supplémentaires sont possibles, ils apparaîtront sur des relevés ultérieurs pour aider au redémarrage de la saison 21/22.

Les clubs qui rencontreraient des difficultés pour régler le Relevé N°2 peuvent comme à l'habitude demander à bénéficier d'un échancier en le sollicitant sur : comptabilite@laurafoot.fff.fr;